



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le

Berger
Levraud

ID : 038-213803364-20260127-CM_2026_02-DE

DÉLIBÉRATION : 2026-02

OBJET : ABROGATION - DÉLIBÉRATION N°2020-036 CONCERNANT LA CESSION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT À LA COMMUNE

SÉANCE PUBLIQUE DU : Lundi 26 janvier 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 22 janvier 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 13 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika		X		GATET F.
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		RUCHON E.	JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles		X		BOITON R.
TONOLI	Éliane	X				GROS	Géremy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire rappelle que la délibération n° 2020-036 visait à autoriser la cession du bâtiment de l'ancienne boulangerie afin de dégager des ressources pour la commune, le bâtiment n'étant plus utilisé suite à l'ouverture du commerce multi services. Les démarches engagées n'ont pas abouti à une transaction effective. Par ailleurs, l'évolution des projets communaux et la volonté de l'équipe municipale de valoriser ce bâtiment justifie une réévaluation de la stratégie patrimoniale.

En 2024, une première étude prospective a été menée par l'agence économique de Vienne Condrieu Agglomération, via le cabinet Intensité. Ce bâtiment est intégré au champ d'une étude de programmation plus large, dont le lancement est programmé en 2026, afin d'élaborer différents scénarios d'aménagement du centre-bourg incluant la dimension commerciale et de services.

De ce fait, il est proposé au Conseil municipal d'abroger la délibération n° 2020-036 du 12 octobre 2020. Cette mesure permettra de lever toute contrainte et de conserver la flexibilité pour les décisions futures.

VU :

- La délibération n°2020-036 du Conseil Municipal de Reventin-Vaugris en date du 12 octobre 2020

CONSIDÉRANT :

- Que ce bâtiment intègre le périmètre d'étude de programmation prévue en 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

ABROGE la délibération n°2020-036 concernant la cession d'un immeuble appartenant à la commune

AUTORISE madame la maire à signer tout document afférent à la présente délibération

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le mardi 27 janvier 2026

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON